



## **Politique d'assiduité aux réunions**

### **Objectif général**

L'objectif de la politique d'assiduité aux réunions est d'assurer aux membres une représentation de haut niveau. Par cette politique, le conseil d'administration réaffirme que la participation régulière aux activités est un gage de qualité. Les mesures ci-dessous doivent donc être interprétées dans cette perspective.

### **Rôles et responsabilités**

Il est de la responsabilité de chaque membre du conseil d'administration d'assister et de participer activement, en temps et lieu, à chaque réunion régulière du conseil. À titre de responsable du conseil, la présidence porte une attention particulière au respect des heures prévues pour les séances et chaque membre est tenu d'y assister du début jusqu'à la fin.

Si, pour une raison ou pour une autre, un membre doit s'absenter d'une séance, ou ne peut y assister du début à la fin, il en informe la présidence à l'avance, sauf en cas d'urgence.

La présidence a la responsabilité d'assurer la bonne marche des séances du conseil d'administration. En ce sens, il doit informer les membres du conseil de l'application de la présente politique lors de l'exercice de l'auto-évaluation du conseil.

Le 23 octobre 2014